

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 30 avril 2012 à 19H00, à laquelle sont présents :**

PRÉSENCES :

M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy, mairesse

Est également présente:  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'absence de madame Marthe Blanchette et de monsieur Pierre Guilbault est constatée.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement 04-2012 décrétant une dépense de 252 305\$ et un emprunt de 252 305\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault phase 11
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**1. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

**2. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une session du conseil ;

2012-04-73

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

Que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**4. Adoption du règlement 04-2012 décrétant une dépense de 252 305\$ et un emprunt de 252 305\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault phase 11**

2012-04-74

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'adopter le règlement 04-2012 décrétant une dépense de 252 305\$ et un emprunt de 252 305\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault phase 11.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**5. Période de questions**

**6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-04-75

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 05

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*